



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2023-053

OBJET : Signature d'un accord-cadre à bons de commande - marché n°2023-01
Lot 01 : Entretien des espaces verts

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L. 2122-22 4ème alinéa et L. 2131-1 et suivants ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération N°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur l'entretien des espaces verts ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 22/06/2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du code de la Commande Publique.

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un prestataire spécialisé pour :

Marché 2023-01 – Lot 01 : entretien des espaces verts

CONSIDÉRANT, la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes.

CONSIDÉRANT, le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le marché à la société ESPACES VERTS SERVICES sise 24, rue du Bois de la Remise 91480 VARENNES JARCY, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

CONSIDÉRANT, la proposition financière de la société ESPACES VERTS SERVICES pour un montant total annuel de 46 408,30 HT soit 55 689,96 € TTC comprenant la tonte et la taille.

CONSIDÉRANT que le marché est conclu pour une période initiale de douze (12) mois à compter du 1^{er} janvier 2024. Il sera renouvelable trois (3) fois de manière tacite conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique, soit une durée maximale n'excédant pas quarante-huit (48) mois.

.../...

DECIDE

ARTICLE 1 : De confier à la société ESPACES VERTS SERVICES sise 24, rue du Bois de Remise 91480 VARENNES JARCY, l'exécution de l'accord-cadre relatif au lot 1 « entretien des espaces verts ».

ARTICLE 2 : D'accepter la proposition financière de la société ESPACES VERTS SERVICES pour un montant total annuel de 46 408,30 HT soit 55 689,96 € TTC comprenant la tonte et la taille.

ARTICLE 3 : Que le présent marché est conclu pour une période initiale de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2024. Il sera renouvelable trois (3) fois de manière tacite conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique, soit une durée maximale n'excédant pas quarante-huit (48) mois.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 24 octobre 2023



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : **27 OCT. 2023**

de l'affichage le : **27 OCT. 2023**

A Esbly, le **27 OCT. 2023**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.